





Grille pour l'évaluation des compétences linguistiques dans l'enseignement bilingue (bili) dans la formation professionnelle

Madame, Monsieur, ...hier können Sie sowohl die AmtsleiterInnen der Berufsbildungsämter ansprechen wie auch die Schulleitungen ansprechen...

La grille ci-jointe a pour but d'introduire, d'appliquer et d'attester l'enseignement bilingue dans les écoles professionnelles.

La présente lettre d'accompagnement souligne certains points qui facilitent la compréhension et l'utilisation de la grille.

1. Contexte

La présente grille d'évaluation des compétences linguistiques se réfère au rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 14.4258 Bulliard-Marbach Encouragement de l'apprentissage des langues étrangères dans la formation professionnelle initiale (https://www.newsd.ad-min.ch/newsd/message/attachments/50240.pdf).

On peut lire ce qui suit à la page 4 du rapport :

Encouragement de l'apprentissage des langues étrangères dans la formation professionnelle initiale:

« L'attestation écrite des compétences linguistiques acquises pendant la formation professionnelle initiale apparaît essentielle aux yeux du Conseil fédéral, notamment en vue d'un premier emploi après la fin d'un apprentissage. [...] Il estime que la solution la plus pertinente (pour le marché du travail) et la plus utile consiste à faire attester les compétences par des diplômes de langue internationaux. Il faut ainsi faire en sorte que les apprentis obtiennent un tel diplôme pendant leur formation professionnelle initiale, que ce soit dans le cadre de la formation scolaire composée d'une partie de culture générale et d'une partie spécifique à la profession (cours bilingue, maturité professionnelle), d'un cours de langue (cours facultatifs) ou d'un échange linguistique. Le Conseil fédéral est convaincu que les connaissances préalables acquises durant l'école obligatoire peuvent servir de base à cette étape. Si les compétences linguistiques ne sont pas attestées par un diplôme international, il considère judicieux de veiller à joindre systématiquement une documentation de fin de formation. Pour que l'attestation soit valable le plus largement possible, il est souhaitable selon les possibilités de faire référence au niveau de langue atteint conformément aux standards européens. Dans le domaine des cours bilingues, l'IFFP va mettre à disposition une grille correspondante. »

2. Référence

La grille se rapporte à toutes les formations professionnelles initiales de trois et quatre ans. Sont exclues de la grille la maturité professionnelle multilingue, dont l'organisation est spécifiée dans le plan d'études cadre PEC MP, pp. 139-142, notamment en ce qui concerne le nombre d'heures, la combinaison des branches et la procédure de qualification, et les formations continues appropriées





(https://www.sbfi.admin.ch/dam/sbfi/fr/dokumente/rahmenlehrplan_fuerdieberufsmaturitaet.1.pdf.download.pdf/plan_d_etudes_cadrepourlamaturiteprofessionnelle.pdf).

La grille se base également sur la pratique et les dispositions fixées dans les cantons de Zurich, de Lucerne et de Berne, et plus particulièrement sur les modèles présentés au point 15 de la recommandation de la CSFP de 2003 « La deuxième langue dans la formation professionnelle » : profil « basic », profil « standard » et profil « advanced » (http://www.sbbk.ch/dyn/bin/20485-20488-1-bili f.pdf).

(https://www.erz.be.ch/erz/fr/index/direktion/organisation/mittelschul-_undberufsbildungsamt/Mehrsprachigkeit.html; https://beruf.lu.ch/grundbildung/MobiLingua)

3. Application

3.1. Recommandation

La grille est conçue comme un outil destiné à aider les écoles lors de l'introduction et de la mise en œuvre de l'enseignement bilingue. Les éventuelles divergences ne devraient toutefois par empêcher la mise en place de l'enseignement bilingue.

À l'instar du PEC MP pour la maturité professionnelle bilingue, la grille reprend les éléments clés que sont le nombre d'heures de formation, les combinaisons de branches et la procédure de qualification. En outre, la grille indique le niveau que les apprenti-e-s doivent avoir au début et à la fin de la formation et présente différentes options (séquences, standard, advanced) pour l'introduction de bili.

3.2. Niveau de langue des apprenti-e-s à au début de la formation

Conformément aux compétences fondamentales pour les langues étrangères adoptées en 2011, les élèves doivent atteindre le niveau A2 à la fin du degré secondaire I (11e année scolaire) (http://edudoc.ch/record/96779/files/grundkomp_fremdsprachen_f.pdf) La grille fixe donc à A1-A2 le niveau d'entrée pour les classes bili.

Les compétences de base que doivent posséder les élèves à la fin du degré secondaire I constituent le niveau minimum ; autrement, les élèves peuvent terminer la scolarité obligatoire avec un niveau supérieur.

3.3. Augmentation du niveau de langue à la fin de la formation professionnelle initiale

Les connaissances supplémentaires que les personnes en formation ont acquises à la fin de leur apprentissage bili dépendent fortement de la branche. Il est difficile de fixer une règle générale. En fonction de la branche, les compétences réceptives (compréhension écrite et orale) ou productives (lire et écrire) sont plus développées.





Cependant, il est possible de dégager les affirmations générales ci-après en lien avec le CECR (https://www.france-langue.fr/niveaux-de-francais/ concernant les trois profils bili proposés dans la formation professionnelle initiale :

3.3.1 bili séquences

Les séquences bili sont conçues comme une option à bas seuil pour débuter, qui peuvent aussi être mises en œuvre sans classe bili officielle. L'objectif premier de cette option est de maintenir le niveau de langue et de développer l'ouverture et le plaisir à pratiquer une langue étrangère. Selon la branche, l'utilisation de la langue et les connaissances préalables, les apprenti-e-s terminent avec le niveau A2 + / B1.

3.3.2. bili Standard CFC

On recommande ici une classe bili facultative. Le cas échéant, il peut s'avérer utile de fixer des critères supplémentaires (test de langue, moyenne des notes) pour l'ouverture d'une classe bili. Selon qu'il s'agisse d'un CFC en trois ou quatre ans, les apprenti-e-s terminent avec le niveau B1/B2. Si les apprenti-e-s ont passé et réussi la procédure de qualification en deux langues, il est possible, en fonction des réglementations cantonales, de le mentionner dans le bulletin de notes.

3.3.3. bili Intensif CFC

Mise sur pied d'une classe bili, cf. 3.3.2. Le niveau final attendu est fixé à B2/C1. Si les apprenties ont passé et réussi la procédure de qualification en deux langues, il est possible, en fonction des réglementations cantonales, de le mentionner dans le bulletin de notes.

Kathrin Jonas Lambert

Responsable du centre de compétences bili, IFFP

Mary Miltschev

Responsable de projet Langues étrangères, Direction de l'éducation du canton de Zurich, MBA

Claudia Zimmermann

Responsable MobiLingua, Canton de Lucerne, Dienststelle Berufs- und Weiterbildung